

Seigneurs particuliers, des Loix & Coutumes qui s'observent en chacun de ces lieux, & des droits & privilèges dont on y jouit.

II. Le Roi Très Chrétien cède à l'Impératrice-Reine Apostolique les enclaves suivans de la Châtellenie de Lille, situés dans le Haynaut sur la rive droite de l'Escaut, savoir; *l'enclave de ladite Châtellenie dans le Village de Pottes, les Hameaux de Carvignes & Ienglé à Hesvignes, le Fief de Guisegnies dans le Hameau de Leaucourt, Paroisse dudit Hesvignes, l'enclave de Volaines dans lequel l'Eglise Paroissiale est placée; le Hameaux de Petrioux, Paroisse de Beulers; le Fief de Breuze & autres terrains de Lille, enclavés au Village de Mourcourt; le Hameau de Pont-à-Laye, situé au Village d'Escanaffes; le Château de Flines, situé au Village d'Obigies.*

III. L'Impératrice-Reine Apostolique est maintenue dans la souveraineté de la Paroisse de Vezone & du Hameau de Brasmenil, dépendant l'un & l'autre de la Baronie d'Antoing, unis & annexés comme elle au Tournaisis; & le Roi Très Chrétien renonce aux prétentions qui ont été formées de sa part, soit sur lesdits lieux de Vezone & de Brasmenil & une partie de la Bourgade d'Antoing, ou sur tous les autres lieux quelconques, nuls exceptés, qui pendant le règne de Louis XIV. ont été détachés du Haynaut & annexés ou unis au Tournaisis, s'il en étoit aucuns qui fussent enclavés dans le Territoire de la domination de Sa Majesté l'Impératrice-Reine Apostolique.

IV. Sa Maj. le Roi Très Chrétien cède aussi à Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique les enclaves suivans de la Châtellenie de Lille dans le Tournaisis, savoir; *la partie du Village d'Esplechin qui est de la Châtellenie de Lille; le Hameau de Florent, Paroisse de Taintignies; Guignies, Paroisse de Velvain; les Terres situées au Village de Pecq, celles situées au Village d'Estainbourg; celles du Village de Bailloën; les parties qui sont de la Châtellenie de Lille à Blandain, avec ce qui est Terre franche dans le même Village; la partie de la même Châtellenie, située dans le Village de Nechin, avec les Terres de Iobel dans le même Village; la partie du Village de Templeuve en Dossesmes; la partie du Village de Dottignies; & le Village d'Espain-*